

Arrêté de la DACS du 3 juin 2009 portant désignation des membres du jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de « droit de l'entreprise et des sociétés » prévu par l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973

NOR : JUSC0915011A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;

Vu la proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 24 mars 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de « droit de l'entreprise et des sociétés » prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

I. – Titulaires

Président :

M. Prieur (Jean), professeur des universités à l'université de Paris-Dauphine.

Membres :

Mme Jourdier (Hélène), conseillère à cour d'appel de Paris ;

M^e Taulera (Marc), notaire à Perpignan ;

II. – Suppléants

Président :

M. Germain (Michel), professeur des universités à l'université de Paris-II.

Membres :

Mme Ab-der-Halden (Aude), magistrat de l'ordre judiciaire en détachement au Conseil d'Etat pour exercer les fonctions de maître des requêtes ;

M^e Brac de la Perriere (Damien), notaire à Lyon.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 3 juin 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice :
La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR